

# LA PREVENTION DU RISQUE MAJEUR



## LA PREVENTION DU RISQUE MAJEUR : HISTOIRE

Le risque majeur avec son lot de catastrophes naturelles a toujours existé. Les premiers écrits que l'on retrouve datent de l'Antiquité au travers des récits de l'historien Polybe narrant le passage d'Hannibal.

Pendant de nombreux siècles, ces événements étaient considérés comme étant des châtements divins pour punir les Hommes de leurs méfaits.

C'est seulement sous Napoléon que les premiers arrêtés relatifs à l'entretien et la conservation des digues furent pris, en même temps que l'unité dans les moyens destinés à sauvegarder les intérêts matériels des riverains du Rhin.

Peu à peu, ce sont des comportements raisonnés pour échapper aux phénomènes naturels qui prirent le dessus, particulièrement en évitant d'occuper des zones réputées exposées.

La mémoire collective du risque s'est progressivement développée : les gens prenaient en compte les paroles et les savoirs des anciens pour le développement de l'habitat mais également des activités. Différentes législations se sont mises en place au fur et à mesure tentant de prendre en compte les risques naturels et de les gérer.

**1919 - 1924 - 1932**

Lois relatives à l'extension et l'aménagement des villes et loi concernant l'aménagement de la région parisienne. Institution du principe de zonage.

**3 janvier 1992**

Loi sur l'eau. La prévention des inondations est une préoccupation de la police de l'eau et des milieux aquatiques par l'intermédiaire des SDAGE et des SAGE.

**2 février 1995**

Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier. Instauration des plans de prévention des risques (PPR), du fond Barnier, possibilité d'expropriation.

**13 mai 1996**

Loi relative à la responsabilité pénale pour des faits d'imprudence ou de négligence.

**30 octobre 1935**

Décret-loi relatif aux plans de surfaces submersibles (PSS). Assure la libre circulation de l'eau et préserve les champs d'expansion des crues.

**1955**

Le code de l'urbanisme introduit des mesures générales de prévention des risques naturels : les articles R.111-2 et R.111-3 permettent d'interdire ou de soumettre à conditions spéciales la construction dans des zones à risque. Les risques doivent être pris en compte dans la délivrance des permis de construire.

**22 juillet 1987**

Loi relative au droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis.

**13 juillet 1982**

Loi relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

**23 octobre 2007**

Directive cadre européenne relative à l'évolution et à la gestion des risques d'inondation.

**30 décembre 2006**

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Instaure les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI).

**13 août 2004**

Loi relative à la modernisation de la sécurité civile.

**30 juillet 2003**

Loi relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages.

## LA PREVENTION DU RISQUE MAJEUR EN GUYANE

La prévention du risque majeur regroupe l'ensemble des dispositions mises en oeuvre pour réduire l'impact d'un phénomène naturel ou anthropique prévisible sur les personnes et les biens.

En Guyane, déjà en 1821, les bâtisseurs de la ville de Cayenne ont creusé le canal Laussat, dans le but de lutter tant contre les inondations dues au ruissellement des fortes pluies que contre les remontées des fortes marées dans les zones basses de la ville.



Canal Laussat

Bibliothèque numérique Manioc

Au fil du temps, la prévention et la connaissance du risque ont pris toute leur ampleur dans le département. Actuellement, la prévention des risques passe par l'élaboration de plans de prévention des risques qui constitue une procédure essentielle dans la réduction de la vulnérabilité.

### bibliographie & sources

[www.risknat.org/qirn/](http://www.risknat.org/qirn/)  
[www.mementodumaire.net](http://www.mementodumaire.net)  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

« Les risques naturels, de la connaissance pratique à la gestion administrative » Liliane Besson, Editions Technicités  
DDRM Guyane